

« CIBC ORREA et votre vie s'active !

Depuis 2018, **ORREA** est adhérent de la **Fédération Nationale des CIBC**. La Fédération Nationale des Centres Interinstitutionnels de Bilan de Compétences (FNCIBC) est une association Loi 1901, créée en 2000.

Elle représente, anime et coordonne les CIBC labellisés présents sur le territoire métropolitain et ultra-marin afin de développer toute méthodologie dans le cadre de l'orientation, de l'accompagnement et de la formation professionnelle tout au long de la vie, de la reconnaissance et de la validation des acquis.

ORREA est labellisé « **CIBC Service Qualité Totale** », mention délivrée par le Comité National de Labellisation (CNL).

« Une équipe d'Architectes Accompagnateurs de Parcours

Des professionnels engagés, au service de l'accompagnement des salariés, agents de la fonction publique, demandeurs d'emploi, entreprises privées et organisations publiques du territoire Normand.

Votre conseiller(e) VAE référent(e) vous recevra en **rendez-vous d'information**

le _____ à _____

☐ Rachel BLONDEL - rachel.blondel@orrea.net

CIBC ORREA

- 13 place d'Armes 76700 Harfleur – Tél. : 02 35 51 10 10 – contact@orrea.net
- 57 bis, Route de Lisieux 27500 Pont-Audemer – Tél. : 02 32 41 85 35 – contact@orrea.net



Chaque centre est accessible aux personnes en situation de handicap.

ACCOMPAGNEMENT VAE



et votre vie s'active

Satisfaction des bénéficiaires 2025

70%  **100%** 

des bénéficiaires ont obtenu une validation totale de la certification visée et 30% ont obtenu une validation partielle.

des bénéficiaires sont satisfaits de leur accompagnement VAE.

*Enquête réalisée auprès de nos bénéficiaires sur l'année 2025

et votre vie s'active

La VAE, c'est quoi ?

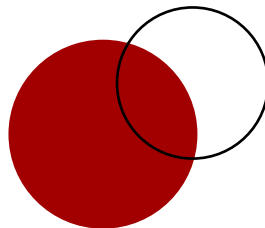
- Un **acte officiel** qui consiste à faire reconnaître les **compétences acquises** au fil de **l'expérience professionnelle et personnelle**.
- Un **droit** inscrit dans le **code du travail** et dans le **code de l'éducation**.
- Une procédure de vérification, d'**évaluation** et d'attestation des connaissances et des compétences du candidat par un **jury de professionnels**

La VAE s'adresse à qui ?

- « **Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience...** »
Article L6411-1 du code du travail
- Salariés, non-salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles ... justifiant d'au moins 1 an d'expérience - variable en fonction de la certification visée.
- La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, une certification : diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle.

Comment financer votre VAE ?

- Vous êtes **salarié**
 - Plan de développement des compétences de votre entreprise
 - Compte Personnel de Formation - CPF
- Vous êtes **agent de la Fonction Publique**
 - Administrations publiques
 - Compte Personnel de Formation - CPF
- Vous êtes **demandeur d'emploi**
 - Région Normandie
 - Compte Personnel de Formation - CPF
- **Autres situations**
 - Co-financement AGEFIPH
 - Auto-financement



Les points clés de la VAE

- Accueil et **présentation de l'accompagnement**, définition des objectifs et de l'itinéraire de l'accompagnement
- Appropriation des **livrets 1 et 2** et explicitation de ces différentes parties
- Exploration et appropriation du **référentiel de certification** et du **référentiel d'activités professionnelles**
- Exploration du **parcours professionnel**.
- Repérage des **expériences et compétences**
- **Appui méthodique** à la rédaction de l'écrit.
- **Préparation à l'entretien avec le jury**

Les étapes du parcours France VAE

- 1 Engagement dans la démarche – Entretien avec votre Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)**
 - Cibler votre certification VA
 - Valider votre choix avec votre AAP – Etude des pré requis
 - 2 Faisabilité - Recevabilité**
 - Obtenir la recevabilité via le dépôt du dossier de faisabilité
 - Accompagnement avec votre AAP – Evaluation des besoins : formation, Immersions...
 - 3 Analyse descriptive de l'activité – Dépôt du dossier de validation**
 - Préparer/élaborer et mettre en forme le dossier de validation
 - Se préparer à l'entretien, à l'évaluation du jury
 - 4 Evaluation**
 - Entretien et/ou mise en situation professionnelle avec les membres du jury selon les certifications.
- Entretien post jury**
- 5** Entretien individuel : débrief entretien jury et mise en place d'un plan d'actions en fonction de la décision du jury.